

Of J. Jeffreys.

A Petition of *John Jeffreys*, Keeper of the Common Gaol of the District of *Quebec*; praying an increase of Salary.

Une Pétition de *John Jeffreys*, Gardien de la Prison commune du District de *Québec*; demandant une augmentation de Salaire. De J. Jeffreys.

Of F. & E. Normand.

By Mr. *Lagueneux*.—A Petition of *François* and *Edouard Normand*; representing that they entered jointly into a contract with the Commissioners for the erection of a Bridge over the River *Chaudière*, for the building of the said Bridge: That they accordingly proceeded to execute the said contract, and had made considerable progress towards the completion thereof, when, in consequence of an accident of which the House is already in possession, they were obliged to reconstruct the arch of the said Bridge: That by reason thereof, and after great difficulties attending the erection of the said Bridge, they were under the necessity of disbursing a far larger sum of money about the said Bridge than that allowed them by their contract: That the total amount of the sum mentioned in the contract, and of the allowance made to them by the Commissioners for extra work, is Two thousand five hundred and forty one pounds ten shillings; the whole sum disbursed by the Petitioners about the said Bridge is Three thousand four hundred and four pounds eleven shillings and nine pence, and that advanced to them by the Commissioners is Two thousand nine hundred and thirty three pounds: That they refer the House to the Report of the Commissioners, and to the recommendation made by those Gentlemen in their favor; and praying the House to take the facts of their case into consideration, and to discharge them from their accountability for the balance of the advance made by the Commissioners, and to grant them such further relief as the House shall deem meet.

Par M. *Lagueneux*.—Une Pétition de *François* et *Edouard Normand*; représentant qu'ils contractèrent conjointement avec les Commissaires pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Chaudière*, pour l'érection du dit Pont: Qu'en conséquence, il procédèrent à l'exécution du dit contrat, et que l'ouvrage étant très-avancé, ils furent obligés de recommencer la construction de l'arche du dit Pont, par suite d'un accident dont la Chambre connaît déjà les détails: Qu'en conséquence de cette circonstance, et après de grandes difficultés dans l'érection du dit Pont, ils se sont trouvés dans la nécessité de déboursier, pour le dit Pont, une bien plus grande somme que celle qui leur était allouée par leur contrat: Que le montant total de la somme portée au contrat et de l'allocation à eux faite par les Commissaires, pour ouvrages extraordinaires, est de deux mille cinq cent quarante et une livres dix schelings, tandis que la somme déboursée par les Pétitionnaires, pour le dit Pont, est de trois mille quatre cent quatre livres onzes schelings et neuf deniers, et celle qui leur a été avancée par les Commissaires, est de deux mille neuf cent trente trois livres: Qu'ils renvoient la Chambre au Rapport des Commissaires, et à la recommandation que ces Messieurs ont faite en leur faveur; et priant la Chambre de prendre les circonstances de leur affaire en considération, et de les décharger de leur responsabilité, pour la balance de l'avance que les Commissaires leur ont faite, et de leur accorder tel soulagement ultérieur, que la Chambre jugera convenable. De F. et E. Normand.

Of J. Simpson.

By Mr. *Clouet*.—A Petition of *John Simpson*, Collector at *Coteau du Lac*; praying the House to pass an Act to authorize him to receive the sum of Two hundred and sixty six pounds thirteen shillings and four pence currency, being the amount of arrears for his Salary from the 1st May 1826 to the 1st January 1829.

Par M. *Clouet*.—Une Pétition de *John Simpson*, Collecteur au *Côteau du Lac*; priant la Chambre de passer un Acte pour l'autoriser à recevoir la somme de deux cent soixante-et-six livres treize schelings et quatre denier courant, étant le montant des arrérages pour son salaire, depuis le 1er Mai 1826, jusqu'au 1er Janvier 1829. De J. Simpson.

Of T. Cook and E. Allen.

By Mr. *Young*.—A Petition of *Thomas Cook* and *Edward Allen*, Turnkeys of the *Quebec* Gaol; praying for an increase of Salary.

Par M. *Young*.—une Pétition de *Thomas Cook* et *Edward Allen*, Guichetiers de la Prison de *Québec*; demandant une augmentation de Salaire. De T. Cook et E. Allen.

Of F. O. Gauthier, E. F. Robitaille, T. J. Taschereau and W. H. Lemoine.

A Petition of *Felix Odilon Gauthier*, *Etienne Florent Robitaille* and *Thomas Jacques Taschereau*, Officers of Militia employed in taking a Census of the City of *Quebec*, by the Commissioners appointed for that purpose, and of *William Henry Lemoine*, Commissioner for taking a Census of the County of *Montmorency*; praying additional compensation for their services in making a Census of the said Counties of *Quebec* and *Montmorency*.

Une Pétition de *Felix Odilon Gauthier*, *Etienne Florent Robitaille* et *Thomas Jacques Taschereau*, Officiers de Milice, employés à faire un Recensement du Comté de *Québec*, par les Commissaires nommés à cet effet, et de *William Henry Lemoine*, Commissaire pour faire un Recensement du Comté de *Montmorency*; demandant une compensation additionnelle pour leurs services, ayant fait un Recensement des dits Comtés de *Québec* et de *Montmorency*. De F. O. Gauthier, E. F. Robitaille et T. J. Taschereau et W. H. Lemoine.

Of L. Bertrand.

A Petition of *Louis Bertrand*, of the Parish of *St. Jean Baptiste de l'Isle Verte*, Commissioner for the erection of two Bridges over the Rivers *Isle Verte* and *Trois Pistoles*; representing that by an Act of the Provincial Legislature passed in the tenth and eleventh years of the Reign of His late Majesty, *George the Fourth*, chapter ten, intituled, "An Act to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the purpose of improving the Internal Communications of this Province," a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, was appropriated as an aid to the Inhabitants of the Parish of *Isle Verte* in erecting a Bridge over the River of the same name, it being provided that no part of the money should be advanced until the Inhabitants had brought the necessary materials to the spot: That the Petitioner was appointed, (by Commission from His Excellency the Governor in Chief,) Commissioner for superintending the work connected with the construction of the said Bridge: That by virtue of the said Commission, the Petitioner caused to be furnished and brought to the spot by the Inhabitants

Une Pétition de *Louis Bertrand*, de la Paroisse de *Saint Jean Baptiste de l'Isle Verte*, Commissaire pour l'érection de deux Ponts sur les Rivières *Isle Verte* et *Trois Pistoles*; représentant: Qu'en vertu d'un Acte de la Législature Provinciale, passé dans les dixième et onzième années du Règne de son Sa Majesté *George Quatre*, Chapitre dix, intitulé "Acte pour affecter une somme y mentionnée, aux fins d'améliorer les Communications Intérieures de cette Province," il fut voté une somme n'excédant pas cinq cents livres, cours de cette Province, pour aider les Habitans de la Paroisse de *l'Isle Verte* à bâtir un Pont sur la Rivière de ce nom; aucune partie de cette somme ne devant être payée, avant que les Habitans eussent transporté sur les lieux les matériaux nécessaires: Que le Pétitionnaire fut nommé (par Commission de Son Excellence le Gouverneur-en-Chief) comme Commissaire pour la surintendance des ouvrages relatifs à la construction du dit Pont: Qu'en vertu de la dite Commission, le Pétitionnaire a fait fournir et transporter par les Habitans de la dite Paroisse, les matériaux que les Habitans se croyaient obligés de fournir pour la bâtisse du dit Pont, tels